



REPUBLIQUE FRANCAISE

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

- 3 MAI 2017

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 13 Avril 2017

Question n°2

Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

L'an deux mille dix-sept, le **13 Avril** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 7 Avril 2017

18 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Gérard TRAVERS

Etaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Danielle GRISWARD pour Jean-Pierre BRINGARD, Jean-François KIEFFER pour André PICCINELLI

Avaient donné procuration : Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Alphonse M'BOUKOU à Gérard TRAVERS.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Patrick MIESCH, Catherine METRAL, Rémi SCHWALM

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Date de Convocation : 7 Avril 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du 21 Mars 2017 instaurant Monsieur EHRET comme premier Vice-Président du SICTOM en charge de la communication, la prévention et les Finances,

Considérant que Patrick MIESCH, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Emile EHRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 6 292 386,10 €
Recettes : 8 122 362,77 €
Résultat : 1 829 976,67 € (excédent)

Section Investissement :

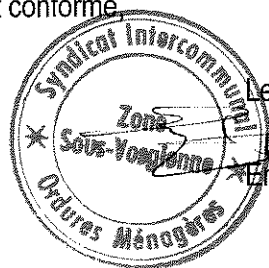
Dépenses : 630 909,40 €
Recettes : 806 106,47 €
Résultat : 175 197,07 € (excédent)
Reste à Réaliser : - 13 904,94€

- constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs de l'exercice 2016 tels que résumés ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Le Vice-Président,

Emile EHRET

**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

- 3 MAI 2017

Service Courrier